



DEMANDE DE PERMIS

ENTREPRENEURS PAYSAGISTES



Formulaire - à compléter et à soumettre au Village de Senneville

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR PAYSAGISTE

Nom de l'entreprise (raison sociale) : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Nom du propriétaire : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Numéro civique : _____ Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

PERSONNES-RESSOURCES

Veillez nous fournir les coordonnées de deux personnes-ressources affectées à l'entretien paysager, disponible en tout temps.

Nom du responsable : _____ Fonction : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Nom du responsable : _____ Fonction : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

VÉHICULE(S) ROUTIER(S) À ENREGISTRER

Veillez nous fournir la description des véhicules routiers auxquels les vignettes liées à ce permis seront associées :

NUMÉRO	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	NO. DE SÉRIE	NO. PLAQUE	COULEUR DU VÉHICULE
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

POUR NOUS JOINDRE

VILLAGE DE SENNEVILLE
35, chemin de Senneville, Senneville (QC) H9X 1B8
Tél. : 514 457-6020 Courriel : info-urbanisme@senneville.ca



DEMANDE DE PERMIS

ENTREPRENEURS PAYSAGISTES



DOCUMENT REQUIS POUR L'OBTENTION DU PERMIS

- Certificat d'attestation confirmant l'état d'immatriculation au registre des entreprises.
- Preuve d'assurance civile et générale d'au moins 2 000 000 \$.
- Certificat d'immatriculation des véhicules utilisés, identifié au nom de l'entreprise.
- Une preuve d'assurance pour chaque véhicule moteur.
- Une liste complète des clients desservis (noms et adresses).
- Si l'entrepreneur est une personne morale, une copie de l'acte constitutif de cette personne morale.
- Si applicable, veuillez vous assurer d'obtenir votre certificat d'enregistrement annuel pour l'épandage de pesticides.

TARIFICATION RELATIVE AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS

Consultez le règlement sur les tarifs, en vigueur.

RÈGLEMENTS APPLICABLES

Veuillez vous assurer de respecter la réglementation, notamment :

- **R-505** concernant les entrepreneurs paysagistes
- **R-343-07** concernant le stationnement, la circulation et la sécurité routière.
Il est à noter que le stationnement est INTERDIT EN TOUT TEMPS sur le chemin de Senneville.
- R-482 relatif aux nuisances, la salubrité et la sécurité
- R-429 régissant l'utilisation extérieure des pesticides
- Ainsi que le **code de la sécurité routière** (RLRQ,c. C-24.2) et de ses règlements.

DÉCLARATION

- La demande est complète et tous les documents sont joints.
- Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont exacts et complets et je m'engage à déposer tous les documents requis à la demande. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, je comprends que le présent formulaire ne constitue pas une autorisation d'entamer les travaux.

Signature du propriétaire ou du demandeur : _____

Nom en lettres moulées : _____ Date : _____

POUR NOUS JOINDRE

VILLAGE DE SENNEVILLE

35, chemin de Senneville, Senneville (QC) H9X 1B8

Tél. : 514 457-6020

Courriel : info-urbanisme@senneville.ca